



SYNDICAT DU PERSONEL DE L'UIT

Le 20 juin 2017

Synd.AG.2017-4

Rapport d'activité du Syndicat pour la période de juin 2016 à juin 2017

1. FICSA

Pour l'année 2016/17, quatre personnes du Comité du Syndicat ont participé au Conseil de la FICSA 2017 qui s'est tenu à Kuala Lumpur (Kuala Lumpur Convention Centre, du 13 au 17 février 2017).

De par cette large participation, les membres du Comité étant en mesure de participer à tous les comités de la FICSA où plusieurs sujets ont été couverts.

Le rapport final du 70^e Conseil de la FICSA peut être consulté sur l'adresse suivante : http://syndicat-uit.org/pdf/ficsa/Report_70th_Council_Rev1.pdf.

Cependant nous présentons ci-dessous quelques points intéressants soulevés dans certains comités :

1.1 Comité permanent des questions juridiques

S'agissant de l'acquisition de la nationalité suisse pour le personnel à Genève, le Comité a discuté de la jurisprudence du TAOIT qui met l'accent sur l'importance juridique de la primauté de l'attachement au pays de la première nationalité. De l'avis du Comité permanent, Le droit au congé dans les foyers dans le pays de première nationalité devrait être maintenu, même pour les membres du personnel de Genève qui auraient acquis la nationalité suisse.

1.2 Comité permanent de la gestion des ressources humaines

Des discussions ont eu lieu sur la question de l'harmonisation du congé parental qui devrait être un avantage global pouvant s'étendre sur une durée minimale de douze mois. A défaut de temps, il n'a pas été possible d'aborder tous les aspects de ce sujet, qui devrait revenir à l'agenda du prochain Conseil en 2018.

1.3 Comité permanent de la sécurité sociale / santé et sécurité au travail

Ce comité permanent a débattu des questions liées à la santé après le service (ASHI) et l'accent est mis sur les services nationaux de santé. La position de la FICSA et celle des autres organisations est que les forfaits d'assurance maladie de l'ONU devraient rester le standard minimal.

1.4 Comité permanent des questions relatives aux services généraux

Dans le cadre de l'examen futur du programme de rémunération pour le personnel de la GS Catégorie, ce comité permanent a recommandé qu'un groupe de travail soit créé comme lors de l'examen du paquet de rémunération pour le personnel des catégories professionnelles et supérieures, afin de mieux suivre ce dossier.

1.5 Comité permanent des salaires professionnels et indemnités

Les associations/syndicats membres sont invités à informer les membres du personnel de leurs organisations de la nécessité de faire savoir, en temps opportun, les pertes subites suite aux modifications engendrées par la révision du paquet de rémunération afin que des recours légaux puissent être envisagés.

1.6 Comité permanent des relations Personnel /Administration

Des discussions ont également porté sur un système de notation des organisations internationales, ce qui pourrait être utilisé comme un outil pour identifier les domaines à améliorer dans les organisations.

Il pourrait également être utilisé comme une incitation positive pour les organisations en ce qui concerne l'application des meilleures pratiques en matière de gestion du personnel et des conditions du personnel.

2. Complémentaire santé

POUR RAPPEL

Il est possible de racheter sa franchise : le rachat de franchise à hauteur de 25% de son montant est en vigueur par défaut pour tous les assurés. MSPINT propose également le rachat de franchise à 50% et 100 % de son montant.

Le rachat de franchise se fait automatiquement dès que le bénéficiaire atteint sa franchise individuelle.

Si au 31 décembre de l'année en cours, le bénéficiaire n'a pas atteint la franchise, celle-ci sera remboursée à hauteur des dépenses encourues dès le mois de janvier de l'année suivante.

La grille tarifaire 2017 a été publiée et mise en ligne sur le site web du Syndicat (<http://www.Syndicat-uit.org/>).

La prochaine réunion de concertation entre le Comité du Syndicat et MSPINT aura lieu à la rentrée 2017.

Quelques chiffres concernant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016 :

Chiffres 2016 en attente de MSPINT

- Nombre de cotisants: 310
- Nombre de bénéficiaires: 392
- Total des cotisations: 884 984.- CHF
- Total des dépenses: 798 452.- CHF

3. Juridique

Plusieurs dossiers de recours sont toujours en cours de traitement au tribunal du BIT (TAOIT) (<http://www.ilo.org/tribunal/lang--en/index.htm>):

- Deux cas de contestation dans le cadre d'une procédure de sélection
- Un cas en rapport avec la caisse maladie (l'OS 14/10 « Séparation de la CAPS et mise en œuvre de la nouvelle CCAM »). Trois fonctionnaires actifs de l'UIT sont concernés, deux retraités ont déjà obtenus gain de cause (Jugement 3736 du TAOIT).
- Un cas qui concerne la caisse maladie (voir Annexe xxx pour un aperçu).

POUR RAPPEL

Le Syndicat du Personnel de l'UIT Genève est assuré à la CAP (Groupe ALLIANZ), avec la police Z753204355.

Le Syndicat offre à tous ces membres une couverture juridique à hauteur de 20 000 CHF par cas, avec une franchise de 1 000 CHF à verser à l'avocat retenu pour défendre le cas.

Si le T.A.O.I.T. donne raison au plaignant et, dans le cas où ce dernier obtiendrait des dépens, il devra retourner à l'assurance juridique du Comité du Syndicat, c'est-à-dire la CAP, le montant de ces dépens (frais de justice), minoré de la franchise de 1 000 CHF.

Le Syndicat retient les services d'un conseiller juridique bilingue anglais/français à consulter en priorité, qui de plus est familier des organisations internationales. Il traite les dossiers des membres dès le début de la procédure interne à l'UIT, ce qui permet au Syndicat de ne pas devoir ouvrir systématiquement un nouveau sinistre à la CAP suite à chaque nouvelle plainte d'un de nos membres.

De concert avec la CAP, le Comité du Syndicat cherche à engager un deuxième avocat conseil à consulter en priorité, dans les meilleures conditions possibles.

Toutes les personnes qui souhaitent contester une décision administrative doivent obligatoirement suivre la procédure administrative interne, avant toute démarche au tribunal du BIT. Des informations détaillées sur la procédure et les délais à respecter seront disponibles sur le site web du Syndicat prochainement.

Le rendement (Dommage-/coûts des sinistres) du contrat depuis le 01.01.2012 jusqu'à présent (12.05.2017) est le suivant:

Année	Prime nette en CHF	Nombre de sinistres	En cours	Coûts des sinistres (y compris réserves) en CHF	Rendement en %
2012	48 000	6	-	41 386.56	106
2013	48 000	6	1	26 671.40	76
2014	48 000	4	2	38 780.60	101
2015	48 000	5	3	70 207.00	166
2016	48 000	2	1	35 000.00	93
TOTAL	240 000.00	23	7	212 045.56	108
2017	44 000.00	-	-	-	

4. Relation avec l'administration de l'UIT

Le Comité du Syndicat a rencontré l'année dernière le Secrétaire général pour évoquer les conditions d'emplois, notamment les contrats SSA, les horaires de travail, ainsi que la reconnaissance du Syndicat.

Le Syndicat du personnel de l'UIT a été reconnu par l'administration en toute fin d'année 2016 par le biais de l'ordre de service 16/17.

Malgré une certaine lenteur, les discussions se poursuivent. Sur certains sujets, le Comité du Syndicat œuvre en concertation avec le Conseil du Personnel.

5. Enquête salariale des catégories professionnels et supérieurs

En 2016, une enquête sur le coût de la vie à Genève a été conduite en septembre/octobre par la CFPI en relation avec le LSSC (*Local Salary Survey Committee*). Le résultat s'est traduit par une recommandation de la CFPI qui engendre une baisse de salaire net de 7.5%, contestée par un grand nombre de fonctionnaires de la place de Genève.

S'agissant de ce dossier sensible, le Syndicat travaille en étroite collaboration avec les autres associations de personnel des organisations internationales de Genève, le Conseil du personnel et l'administration de l'UIT. Il veille en particulier à ce que toutes les informations importantes provenant des autres administrations ou associations soient transmises au personnel de l'UIT afin que le Secrétaire Général défende ses intérêts au mieux. Il est prévu que les chefs des organisations internationales de Genève aillent à la session de la CFPI (mi-juillet à Vienne) pour demander une révision des calculs ayant abouti à cette baisse drastique. Le Syndicat fera partie de la délégation regroupant des membres des autres associations de personnel de Genève pour faire entendre sa voix.

6. Le fonds d'entraide

Le fonds d'entraide porte assistance à 8 personnes à ce jour.

Les engagements pour le remboursement sont presque tous respectés.

Les détails financiers de cette rubrique sont disponibles dans les documents de la série. DOC. AG. Synd.3.

7. Partenariats

Des tarifs spéciaux d'assurances privées (auto, habitation, responsabilité civile, ménage, etc.) ont été négociés pour les membres du Syndicat de l'UIT et les membres de l'association des anciens fonctionnaires de l'UIT.

Vu les différences notables entre les systèmes suisse et français, les sociétés suivantes ont été retenues: First-Partner (notamment pour les membres domiciliés en Suisse) et Vigny-Depierre (notamment pour les membres domiciliés en France), ainsi que la BCGE.

Des négociations sont en cours avec Vitam Parc.

Les différentes offres respectives sont disponibles sur le site web du Syndicat.

8. Site web – nouvelle version

Le nouveau site web du Syndicat est disponible sur <http://www.Syndicat-uit.org/>). Version anglaise à venir.

Le Comité du Syndicat remercie chaleureusement les collègues qui ont gracieusement porté leur concours à ce chantier.
